

Dans le cadre de votre exercice professionnel, vous êtes amené à échanger des informations avec d'autres professionnels de santé ou avec vos patients. Vous utilisez peut-être une messagerie sécurisée de santé ou bien un service de messagerie standard...

Rappels généraux¹

Les données de santé des patients sont des données à caractère personnel particulières, considérées comme « **sensibles** ». Elles ne doivent donc pas circuler sans protection par les courriels classiques, via des messageries dites « grand public ».

► Quelles sont vos obligations ?²

En tant que responsable de traitement et personne soumise au secret professionnel, vous devez légalement assurer la protection des données que vous échangez (article L1110-4 du code de la santé publique). Cette protection nécessite le respect de règles particulières, notamment de passer par une messagerie électronique sécurisée².

Quelques réflexes²

- J'utilise un service de messagerie sécurisée de santé pour mes échanges avec d'autres professionnels de santé.
- Si je souhaite échanger avec mon patient ou un professionnel non équipé d'une messagerie sécurisée de santé :
 - j'utilise une messagerie électronique standard, je m'interroge alors et m'assure que cette messagerie est bien adaptée à une utilisation professionnelle.
 - Je chiffre les pièces-jointes lorsque j'utilise des messageries standards sur internet qui ne garantissent pas la confidentialité des messages.
 - Les messageries instantanées ou « chat » doivent être utilisées avec la plus grande précaution. L'utilisation d'une telle messagerie doit aussi être sécurisée.

Remarque : avoir une messagerie sécurisée de santé est également une mesure conventionnelle avec l'Assurance Maladie. Elle est obligatoire pour percevoir le forfait d'aide à la modernisation et à l'informatisation du cabinet professionnel.

¹ <https://www.cnil.fr/fr/quest-ce-ce-quune-donnee-de-sante>, page internet consultée le 27 mai 2020

² <https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/guide-cnom-cnif.pdf>, page internet consultée le 21 octobre 2020. Cette ressource est à consulter pour plus d'informations sur les échanges avec d'autres professionnels ou avec les patients.

► Quels sont les avantages d'une messagerie sécurisée de santé ?

L'utilisation d'une messagerie sécurisée de santé simplifie, sécurise et modernise les échanges entre professionnels de santé.

Utiliser une messagerie sécurisée de santé me permet de :

1. **Recevoir automatiquement certaines données** de santé de mes patients (comptes rendus d'orthodontie, de radiologie...) et économiser du temps de réception du courrier papier, de scan ou de recherche de documents. Tous les échanges sont concernés, qu'ils soient intra-professionnels (ex : entre chirurgiens-dentistes et orthodontistes) ou inter-professionnels (ex : entre chirurgiens-dentistes et médecins généralistes ou spécialistes).
2. **Trouver simplement mes correspondants** dans un annuaire national commun basé sur le Répertoire Partagé des Professionnels de santé (RPPS). Toutes les professions de santé sont intégrées. Je peux retrouver mes confrères à partir de critères multiples sur tout le territoire, en ville ou à l'hôpital.
3. **Prévenir, informer ou alerter mes confrères et partenaires**, simplement, y compris ceux qui sont en visite, sur leur téléphone mobile ou leur tablette.
4. Protéger les données de mes patients et **protéger ainsi ma responsabilité professionnelle** : il est possible en cas de litige de retracer les échanges.

► Qu'est-ce que « MSSanté » ?

MSSanté réunit un ensemble de messageries, réservées aux professionnels de santé et du secteur médico-social, développées par différents « opérateurs de messagerie » et intégrées à un « espace de confiance » promu par l'Agence du Numérique en Santé (ANS)³, au sein duquel les courriels peuvent s'échanger en toute sécurité.

Autrement dit, **il existe plusieurs prestataires de messageries sécurisées de santé. Néanmoins, les différentes solutions proposées fonctionnent entre elles.**

► Comment obtenir une messagerie sécurisée de santé ?

- Editeurs de gestion de cabinet et autres opérateurs (offre privée)

Votre éditeur de logiciel est peut-être (ou va devenir) fournisseur d'une solution de messagerie MSSanté (service payant ou gratuit selon les prestataires). Il convient de s'assurer au préalable que ce prestataire fait bien partie de la liste des opérateurs MSSanté.

Pour consulter la liste : [cliquer ici](#)

Cette solution permet une intégration facilitée de la messagerie dans votre logiciel métier.

³ Anciennement ASIP-Santé, agence gouvernementale dans laquelle se trouvent le ministère de la Santé, la CNAM et la CNSA.

- Messagerie des Ordres de santé

Les Ordres de santé et l'ANS proposent conjointement un service gratuit et accessible depuis le site internet : mailiz.mssante.fr. Pour plus d'informations sur ce service : [cliquer ici](#)

- Messagerie ESEA/PROMESS (Opérateur régional)

Il s'agit d'un service régional gratuit proposé par le GIP ESEA Nouvelle-Aquitaine, opérateur e-santé de l'Agence régionale de santé. Il permet de communiquer avec les professionnels de santé mais aussi avec les acteurs médico-sociaux (en attendant l'ouverture plus large de MSSanté à ces professionnels). Pour plus d'informations : [cliquer ici](#)

Pour accéder au service ProMess : [cliquer ici](#)